

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Dépôt en
S/Préfecture
le 24/06/26

108

DELIBERATION N°2026 043DEL

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE POUR FAVORISER LA TRANQUILLITE DES PHOQUES SUR LES PLAGES DEMARCHE ILOTS DE TRANQUILLITE

Monsieur LE MAIRE présente à l'Assemblée une convention à passer avec le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la mer d'Opale afin de favoriser la tranquillité des phoques sur les plages dans le cadre de la démarche Ilots de tranquillité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Dépôt en
S/Préfecture
le 24/06/26

109

DELIBERATION N°2026 044DEL

DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 BUDGET CAMPING

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires repris dans le tableau ci-dessous, à la demande du Service de Gestion Comptable de Boulogne sur Mer pour le budget Camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Investissement

Sens	Nature	Chapitre	Service	Proposition DM	Vote du CM
D	2182	21		75 080,00 €	
Total dépense d'investissement				75 080,00 €	
R	024	024		20 000,00 €	
R	1641	16		55 080,00 €	
Total recette d'investissement				75 080,00 €	